Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260908-DELIB2026056-DE

DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation :
27/08/2026

Date d'affichage :
11/09/2026

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, à vingt heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absent excusé :	Procuration à :
MULLER Jean-Luc	PERREZ Patrick

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 56

Attribution d'une subvention exceptionnelle aux familles de sapeurs-pompiers mobilisés lors des incendies de l'été 2026

Le Maire rappelle les incendies survenus au cours de l'été 2026 ayant nécessité la mobilisation importante des services de secours et notamment des sapeurs-pompiers.

Considérant l'engagement et la mobilisation des sapeurs-pompiers à l'occasion de ces événements, ainsi que les conséquences que cette mobilisation exceptionnelle a pu avoir sur leurs familles ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de témoigner sa solidarité et son soutien aux familles des sapeurs-pompiers concernées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

① d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1.000 € (mille euros) aux familles de sapeurs-pompiers concernées par la mobilisation liée aux incendies de l'été 2026** par la biais de l'œuvre des pupilles orphelins et le fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260908-DELIB2026056-DE

② d'autoriser le Maire à procéder au versement de la somme correspondante et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

